

<http://www.snetap-fsu.fr/CPE-maintien-des-35-heures-sur-4-jours.html>



CPE : maintien des 35 heures sur 4 jours !

- Métiers - CPE AE-SH - Carrière, rémunération, conditions de travail -



Date de mise en ligne : mercredi 13 septembre 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

« **La durée hebdomadaire du travail des CPE** est fixée à 35 heures à effectuer sur 4 jours. Cet horaire couvre l'ensemble des activités que sont amenées à exercer les CPE »

"Concernant les obligations de service des CPE, la note de service DGER/SDACE/N2001-2119 du 6 décembre 2001 restera d'actualité."

C'est bien ce qu'a annoncé Jean-Luc Tronco, sous-directeur des établissements, des dotations et compétences, ce mardi 13 après midi aux élu.es paritaires dans cadre d'une audience que nous avons sollicitée dès la rentrée auprès de la DGER.

Cette audience devait pour nous être l'occasion de remettre la pétition revendiquant le maintien de nos conditions de travail (et notamment la répartition sur 4 jours) ainsi que la liste des 218 CPE signataires - soit plus de deux tiers des collègues en fonction en établissement.

Il s'agissait donc, en amont de la réunion conclusive du groupe de travail sur la note de service sur les missions des CPE, dans laquelle la DGER souhaitait intégrer une partie sur les obligations de service (comme c'est cas à l'Education Nationale), de rappeler avec force l'attachement des CPE à leurs conditions de travail et leur détermination à les voir maintenues.

De fait cette réunion programmée pour le 19/09 devenue sans objet a été annulée.

Alors que cette question avait été une des raisons du boycott le matin même du CTEA par 4 organisations syndicales (SNETAP-FSU / SEA UNSA / FO EA / CGT AGRI) - voir le communiqué intersyndical qui vient de vous être adressé - il semblerait que l'arbitrage du Cabinet du Ministre que nous demandions sur cette question des obligations de service nous ait été favorable.

La mobilisation dont les CPE ont fait preuve, notamment en signant massivement la pétition, a sans aucun doute largement concouru à cette décision, de même que le soutien de l'intersyndicale.

Les élu.es paritaires SNETAP-FSU